



## ADAM BULLETIN de LIAISON Janvier 2021 – n° 35

Ce bulletin est distribué par messagerie électronique ainsi que par tirage papier limité à 100 exemplaires, par respect de l'environnement, pour diffusion par les membres de l'association à leurs voisins et amis.  
Association ADAM, Casier n° 14, mairie de Montbonnot, 38330 MONTBONNOT SAINT- MARTIN

### Le mot du président 2020

par Nicolas Campet

Voilà l'hiver et une fin d'année inhabituelle après une année elle-même très particulière...

**BILAN** : 2020 restera une année disruptive où nous avons pu nous rendre compte de notre vulnérabilité. Nos habitudes, nos libertés ont été chahutées et nous n'avons eu d'autre choix que de nous adapter et tester notre résilience. Cette capacité est une des forces intrinsèque de nos chères abeilles qui, apparues il y a 100 millions d'années, ont su s'adapter au fil du temps pour se réinventer et subsister. Une leçon de plus à méditer.

La vie de notre association a pu se maintenir même si certaines activités, occasions de rencontres et d'échanges, n'ont pas pu se tenir. Comme chaque année depuis déjà 10 ans, la mairie de Montbonnot a pu organiser la *Fête des abeilles, du miel et de la nature*, les samedi 3 et dimanche 4 octobre, laquelle une fois de plus a rassemblé de nombreux visiteurs.



#### Démo et stand ADAM ©NC-ADAM

Notre stand a été très visité et les démonstrations d'extraction de miel ont une fois de plus rencontrées un vif succès. Merci à toutes et tous les bénévoles de l'association qui ont permis le succès de ces animations.

**AVENIR** : L'année 2021 commence, pensez bien à renouveler vos inscriptions. L'Assemblée Générale qui se tient généralement au mois de Février est décalée à une date ultérieure. Nous vous tiendrons informés dès que les conditions seront réunies.

**MEILLEURS VŒUX pour 2021 !**

### Conduite du rucher : recommandations pour l'hiver

par Bruno Colladant

- 1- TRANQUILLITÉ NÉCESSAIRE AUX ABEILLES** : l'hiver est une période de repos pour les abeilles : il est donc important de veiller à leur tranquillité. Il faut ainsi élaguer les branches à proximité, baisser les grilles pour empêcher l'intrusion de rongeurs, poser un filet pour gêner le pic-vert... La planche de vol doit être dégagée (en douceur) des abeilles mortes, de la neige ou de la glace, des feuilles mortes afin que l'air se renouvelle dans la ruche et que les abeilles puissent décoller et se poser sans encombre lors des vols de propreté. Les ruches peuvent rester complètement enfouies sous la neige sans en souffrir.  
Toute agitation produite dans le groupe des abeilles le désagrège, provoque l'engourdissement et la mort de celles qui s'écartent du groupe et l'agitation est accompagnée d'une consommation exagérée de nourriture.
- 2- SUCRE EN PÂTE** : en fonction de la rigueur (ou non-rigueur) de l'hiver, les abeilles vont entamer plus ou moins leurs réserves de miel. Il devient donc nécessaire d'apporter un complément de nourriture solide appelée « candi ».
- 3- INCONVÉNIENTS D'UNE NOURRITURE LIQUIDE** : il est très nuisible de donner la nourriture sous forme liquide tant qu'il fait froid :
  - car elle épuise les abeilles qui vont évacuer l'eau en excès dans le sirop (elles la concentrent comme le miel à 18 % d'humidité) ou sinon, le sirop peut fermenter et dégrader l'état sanitaire de la colonie ;
  - la nourriture liquide les incite à sortir et stimule la ponte trop tôt alors que la ponte de la reine doit reprendre tout naturellement et dans une mesure proportionnée aux conditions climatiques, aux ressources en nectar et en pollen, à la force des colonies, à l'état physique de la reine...



- 4- **REVUE DU MATÉRIEL** : il faut profiter de cette période hivernale pour nettoyer, réparer ou compléter le matériel en vue de la prochaine saison. Il est recommandé de changer chaque printemps deux cadres neufs contre deux cadres anciens dont les cires sont saturées en résidus de pesticides et les cellules rétrécies par les cocons des larves d'abeilles (par ruche) Il faut nettoyer et réparer les cadres des hausses qui seront mises en place mi-avril – début mai. Les outils (lève-cadres, spatules, lames) doivent être trempés dans de l'eau de Javel ou bien désinfectées à la flamme pour tuer tous les parasites, bactéries, virus et champignons qui s'y trouvent et attendent la prochaine saison pour proliférer.
- 5- **HEURES DE LOISIRS** : les longues soirées d'hiver sont propices à tout apiculteur pour consulter les livres, revues et journaux apicoles. Il est temps pour lui de relire son carnet d'observations pour préparer son plan de campagne : commande d'essaims, de reines, de matériels... Il lui est possible aussi de participer à des séances de formation dispensées par les syndicats apicoles de la région.
- 6- **RENOUVELLEMENT ET AUGMENTATION DU CHEPTEL** : anticiper sur les commandes de reines et d'essaims. *Pour être sûr d'obtenir de nouvelles colonies ou de nouvelles reines en temps et en heure, les commandes se font dès début février !*

**Brèves de rucher : acide oxalique, frelon asiatique, néonicotinoïdes,... par Pierre Le Loarer**

En ce début d'année 2021, le site [reporterre.net](https://reporterre.net) (voir <https://reporterre.net/Les-apiculteurs-privés-d-un-traitement-bio-et-pas-cher>) fait part d'une information [merci, Bruno, pour cette info] passée inaperçue : le ministère de l'agriculture rappelle que l'utilisation de l'acide oxalique n'est pas autorisée en dehors d'une prescription vétérinaire et de l'utilisation d'un produit disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), ce qui rend illégale la pratique – jusqu'ici tolérée – de nombreux apiculteurs, notamment 'bio'. [Une fiche pratique \(N° 6\) de la FNOSAD](#) datée de novembre 2014 indiquait déjà ce cadre réglementaire particulièrement contraignant et souvent critiqué.

Par ailleurs, **la récolte de miel 2020** serait plutôt bonne, [estimée entre 18.000 et 20.000 tonnes par l'Union nationale de l'apiculture française](#) (UNAF), mais inégale selon les régions.

**Plusieurs dossiers à signaler dans la presse apicole :**

**La lutte contre le frelon asiatique**, *Vespa velutina nigrithorax* ('espèce exotique envahissante'), **est de plus en plus à l'ordre du jour**, son aire d'expansion s'étendant sur toute la France et même dans les pays voisins. La revue *Abeille et Fleurs* de l'UNAF dans son N° 831 de novembre 2020 fait appel au gouvernement pour développer "un réel plan d'action face au frelon" et *L'Abeille de France et l'Apiculteur du SNA* (Syndicat national d'apiculture) dans son N° 1086 de janvier 2021 propose [un plan national de lutte contre ce fléau](#) (cf. p. 16-18) et des moyens de piégeage.

**Le projet de loi réintroduisant les néonicotinoïdes en France** a été voté par les députés le 6 octobre dernier (cf. le dossier p. 16-24 du N° 831, novembre 2020 d'*Abeille et Fleurs*) et le 10 décembre dernier, le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution la loi permettant le retour des néonicotinoïdes en France. **Une consultation publique** (<https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-darrete-autorisant-provisoirement-lemploi-de-semences-de-betteraves>) **est proposée sur le site du Ministère de l'agriculture jusqu'au 25 janvier**. Quoi qu'il en soit, le combat juridique va se poursuivre, probablement aussi au niveau européen, la Commission européenne ayant saisi l'Agence européenne EFSA (European Food Safety Authority) d'une demande d'évaluation de ces autorisations de [dérogation à l'utilisation des néonicotinoïdes dans la betterave sucrière en 2020](#). Affaire à suivre... les évaluations devant être finalisées au cours du second semestre de 2021 et ensuite "une nouvelle méthodologie, qui soutiendra l'harmonisation de l'utilisation des pesticides dans les États membres de l'UE, devrait être disponible d'ici la fin 2022", selon l'EFSA.

Enfin, [La Santé de l'Abeille](#), publiée par la FNOSAD, **fête ses 53 ans à l'occasion de son numéro 300** (novembre-décembre 2020) qui propose d'excellents dossiers (mortalité des abeilles, biologie de *Varroa destructor*, etc.).

<b>Sur l'Agenda 2021 d'A.D.A.M.</b>	<b>Pour nous contacter</b>
<p><b>Prochaines réunions du C.A.</b> : la situation sanitaire permet seulement l'organisation de réunions de CA réduits.</p> <p><b>Assemblée générale</b> : la date sera communiquée ultérieurement.</p> <p><b>Contact par courriel</b> à : <a href="mailto:contact@apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr">contact@apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr</a></p> <p><b>Site Web</b> : <a href="http://www.apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr">http://www.apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr</a></p> <p><b>Initiation à l'apiculture</b> : renseignements auprès de : Bruno COLLADANT 06 69 60 63 01.</p> <p><b>Animation dans les écoles</b> : renseignements auprès de : Gilles DAGAND 06 99 21 38 35.</p>	<p><b>Association A.D.A.M., Casier n° 14, mairie de Montbonnot, 38330 Montbonnot Saint-Martin</b></p> <p><b>Président</b> : Nicolas CAMPET <b>Vice-Président</b> : Hugues LORTAT-JACOB, <b>Secrétaire</b> : Marjorie CAMPET <b>Secrétaire adjoint</b> : Dominique LADREYT <b>Trésorier</b> : Michel CAZAL <b>Trésorier adjoint</b> : Robin MICHEL</p>